

## ARRETE

### PORTANT OUVERTURE DES SESSIONS DE SELECTION PROFESSIONNELLE POUR LA COMMUNE D'ECURY SUR COOLE AU TITRE DE L'ANNEE 2014

- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu le décret n° 2012-1293 du 22 Novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- Vu la convention signée entre le Centre de Gestion de la Marne et la Commune d'Ecury sur Coole
- Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ecury sur Coole

## ARRETE

**Article 1 :** Une commission de sélection professionnelle est constituée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

**Article 2 :** Le nombre d'emplois ouverts a été déterminé par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité et est fixé ainsi qu'il suit :

Grade	Nombre d'emplois ouverts
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	1

### **Article 3 : Inscriptions**

Les dossiers de candidature sont fournis par le Centre de Gestion de la Marne aux collectivités et établissements lui ayant confié l'organisation des sélections professionnelles et se composent de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à son identité et à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un exposé des missions et activités du candidat

Il appartient à chaque autorité territoriale de transmettre le dossier de candidature aux agents recensés dans le cadre de son programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

L'autorité territoriale se charge ensuite de recueillir les dossiers de candidature de ses agents, pendant la période d'inscription, et d'en vérifier leur contenu (les dossiers doivent être complets).

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

La période de dépôt des dossiers de candidatures au CDG pour la participation aux sélections professionnelles organisées au titre de l'année 2014 est fixée du 16 Juin au 31 Juillet 2014

**Article 4 :** La commission se réunira selon les modalités ci-dessous :

Grade	Calendrier des auditions
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	Du 8 au 30 Septembre 2014

**Article 5 :** Le présent arrêté doit faire l'objet d'un affichage dans les locaux de la collectivité et s'il existe sur son site Internet.

**Article 6 :** A l'issue des auditions des candidats, la commission dressera, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Chaque autorité territoriale procède à l'affichage dans ses locaux et le cas échéant sur son site Internet de cette liste transmise par le Centre de Gestion.

**Article 7**

La Directrice du Centre de Gestion de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

**Article 8**

Le Président du Centre de Gestion de la Marne :

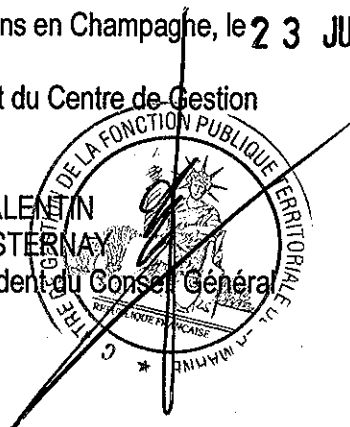
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Chalons en Champagne, le **23 JUIN 2014**

Le Président du Centre de Gestion

Patrice VALENTIN  
Maire d'ESTERNAY  
Vice Président du Conseil Général

Transmis au Représentant de l'Etat le :



**ACTE REÇU LE**

**24 JUIN 2014**

**PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D.R.C.L**